

ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS

Les avis du CAUE



Etat existant

Type de demande d'autorisation

Permis de construire

Nature du projet

Construction d'une maison en bois

Objet de la demande d'avis

Aspect extérieur (bardage bois)

Avis

Favorable

Projet de construction d'une maison en bois en limite de village

Le site se trouve en périphérie du village et en fond de vallée, dans un site bien perçu depuis le plateau. Le paysage est à dominante végétale ; on trouve à proximité du terrain un bâti diversifié : l'ancien moulin, une maison neuve et quelques habitations en bande.

Le projet, d'avril 2007, consiste à réaliser une maison en bois couverte d'un bardage horizontal (ton hêtre moyen) ; elle présente un aspect relativement simple et son implantation est adaptée à la pente du terrain.

Contexte réglementaire : application du Code de l'Urbanisme



Projet (photomontage extrait du dossier de permis de construire)

Avis du CAUE : le site ne présente pas d'intérêt particulier auquel la maison projetée pourrait porter atteinte, sur le fondement de l'article R.111-21 du Code de l'Urbanisme. Il est conseillé néanmoins de favoriser son intégration dans le paysage environnant : privilégier une coloration du bardage relativement foncée et la plantation d'essences champêtres sur la parcelle, en accord avec le caractère naturel du site).